

**Laboratoire
de sciences judiciaires
et de médecine légale**

PLAN D'ACTION



2006-2007

LSJML



PLAN D'ACTION
2006 - 2007

Cette publication est une production
du Laboratoire de sciences judiciaires
et de médecine légale du ministère
de la Sécurité publique.

Photographies et
Graphisme : Thierry Marcoux
Impression : Imprimerie HFD Inc.

Dépôt légal – Novembre 2006
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 978-2-550-48526-1
ISBN 2-550-48526-2
ISSN 1701-9346
(Gouvernement du Québec)

Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie, réservés pour tous pays. Toute reproduction par procédé mécanique ou électronique, y compris la micro reproduction, est interdite sans l'autorisation écrite du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale.

MESSAGE DU DIRECTEUR

Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale devrait, après dix ans d'existence comme unité autonome de service, implanter un nouveau modèle organisationnel adapté à l'évolution des rapports avec la clientèle, à l'offre de services et au cadre décisionnel.

Notre organisation procédera également, avec une firme reconnue, à un sondage exhaustif auprès de notre clientèle afin de déterminer son taux de satisfaction.

Au chapitre de l'assurance-qualité, à la suite des travaux effectués à l'interne, nous devrions être en mesure d'obtenir notre accréditation ISO 17025.

Nous aurons de plus cette année comme mandat de renégocier l'entente, avec le gouvernement fédéral, au sujet des accords relatifs aux analyses biologiques.

Ces objectifs, particulièrement exigeants, devraient assurer de la part du Laboratoire une meilleure prestation de services à nos clients et à nos partenaires et nous permettre de remplir adéquatement notre mission première, à savoir soutenir et éclairer l'administration de la justice du point de vue scientifique.

Le directeur,

ORIGINAL REQUIS ET SIGNÉ

Yves « Bob » Dufour

TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale	1
1.1	Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale	1
1.2	La vision	1
1.3	La mission	1
1.4	Les compétences distinctives	2
1.5	La structure organisationnelle	3
1.6	Les services et la clientèle	3
1.6.1	Les produits et les services	3
1.6.2	La clientèle	3
2	Le plan stratégique, les orientations et les objectifs	4
2.1	Les besoins de la clientèle	5
2.2	Le niveau d'expertise et de savoir-faire du Laboratoire	5
2.3	La performance financière du Laboratoire	6
3	Les objectifs opérationnels	7
4	Le niveau d'expertises à réaliser	10
5	Les projets spéciaux	11
5.1	Le développement	11
5.2	Le maintien de la capacité scientifique	14
6	Les ressources nécessaires	16
7	Les facteurs de contingence	17
8	Approbation du plan d'action	18

1 PRÉSENTATION DU LABORATOIRE DE SCIENCES JUDICIAIRES ET DE MÉDECINE LÉGALE

1.1 Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale

À Montréal, en 1914, le gouvernement du Québec créait le premier laboratoire d'expertises judiciaires en Amérique du Nord. Aujourd'hui, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale, sous la responsabilité du ministère de la Sécurité publique, est à l'image des laboratoires judiciaires modernes regroupant différents domaines d'expertises scientifiques : la biologie et l'ADN, les documents et les écritures, la balistique, la toxicologie, la chimie, les incendies et les explosions, de même que le génie électronique et informatique. Cependant, le laboratoire du Québec est différent, puisqu'il abrite également un département de médecine légale et de certification et de vérification des appareils de jeux. Ce regroupement favorise la synergie entre les membres du personnel et l'amélioration constante des services.

Les activités et les ressources du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale sont régies par la Loi sur la fonction publique, la *Loi sur l'administration financière*, ainsi que par les règles de gestion gouvernementale des ressources humaines, matérielles et informationnelles. Ces lois et règles sont autant de balises qui assurent à la population, à la clientèle et au personnel du Laboratoire

une saine gestion de ses activités, conformément à la volonté gouvernementale d'équité et de transparence.

1.2 La vision

Le Laboratoire est une organisation qui rassemble et développe une capacité scientifique (ressources humaines, matérielles et financières) utile à produire des expertises scientifiques. Cette organisation est reconnue pour sa contribution essentielle à l'administration de la justice. Elle valorise le service à la clientèle. Elle produit des expertises à la fine pointe des sciences judiciaires, fondées sur des analyses précises et exactes et une interprétation vraie. Le Laboratoire s'engage à maintenir et à développer son expertise dans ses champs de compétence.

1.3 La mission

La mission du Laboratoire est de réaliser des expertises objectives pour soutenir et éclairer l'administration de la justice du point de vue scientifique : il s'agit de procéder à des expertises en sciences judiciaires et en médecine légale pour l'administration de la justice et le soutien aux enquêtes policières et judiciaires.

L'énoncé de mission du Laboratoire s'inscrit à l'intérieur de celui du ministère de la Sécurité publique qui veut faire

en sorte que « les Québécoises et les Québécois bénéficient d'un milieu de vie sécuritaire propice à leur développement collectif, et ce, dans le respect de leurs droits et de leurs libertés individuelles ».

Quatre préoccupations majeures guident l'action du Ministère. Celui-ci doit contribuer en collaboration avec ses partenaires à :

- atténuer le nombre et la gravité des crimes et des délits commis à l'encontre des lois fédérales dont le *Code criminel* et la *Loi sur les drogues et les stupéfiants*, des lois provinciales et des règlements municipaux;
- restreindre le nombre de cas de récidive des personnes contrevenantes;
- limiter les pertes humaines et matérielles causées par les sinistres et les incendies;
- améliorer le sentiment de sécurité de la population face aux risques réels ou appréhendés en matière de criminalité et de sinistres.

Le Laboratoire, par sa mission, contribue aux orientations gouvernementales. Le gouvernement du Québec a pour objectif, dans son document d'orientations *Briller parmi les meilleurs* (mars 2004), de veiller à la sécurité des citoyens et citoyennes. En s'assurant du fonctionnement optimal du système de sécurité publique et en luttant contre les crimes de toutes natures, il favorise la protection des personnes, des biens et des conditions de

vie des citoyens.

La mission du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale est centrée sur la réalisation d'expertises pouvant soutenir et éclairer l'administration de la justice. Le Laboratoire s'appuie donc sur la compétence de son personnel et sur le maintien d'un parc d'instruments scientifiques de haute qualité. L'accomplissement de cette mission contribue à assurer aux Québécoises et aux Québécois un milieu de vie sécuritaire qui leur permet d'exercer leurs droits et libertés individuelles et qui est propice au développement des individus et des collectivités.

1.4 Les compétences distinctives

L'expert doit souvent adapter à ses besoins des techniques déjà au point ou alors en concevoir; son environnement de travail lui assure donc le maximum d'autonomie. L'expert doit également formuler des hypothèses afin d'orienter le plus tôt possible le policier enquêteur : distinguer entre un crime ou un accident, un suicide ou un meurtre, un incendie de nature criminelle ou non, etc. Par ailleurs, l'évolution constante des applications scientifiques oblige le personnel du Laboratoire à maintenir un niveau d'expertise à la fine pointe des dernières innovations. À ce titre, la formation du personnel et la participation à des congrès scientifiques internationaux sont essentielles pour améliorer l'éclairage apporté à la preuve devant les tribunaux.

1.5 La structure organisationnelle

Au Laboratoire, on a regroupé les expertises pour en faciliter la gestion et en réduire les coûts. Les services ont donc été organisés en fonction du type d'expertise, ce qui favorise l'orientation du travail vers les résultats d'ensemble et met en évidence l'interdépendance des différents services. Il n'y a qu'un niveau hiérarchique entre les membres des différents services spécialisés (professionnels) et le directeur. Ainsi, les spécialistes sont près des centres de décision pour le fonctionnement et le développement du Laboratoire. Il est important de signaler que les chefs de service, assistés de coordonnateurs scientifiques, sont responsables de l'évolution et du maintien de l'expertise et de la qualité du travail effectué dans leurs secteurs respectifs.

1.6 Les services et la clientèle

1.6.1 Les produits et les services

Le Laboratoire offre des services d'expertises scientifiques et médico-légales; de plus, il donne l'assistance sur les scènes de crimes majeurs, la certification des appareils de jeux et de solutions d'alcool type, des services-conseils, des témoignages et de la formation.

1.6.2 La clientèle

Les principaux clients sont les policiers provinciaux et municipaux, les substituts du Procureur général et les

coroners. Par ailleurs, le Laboratoire offre certains services à une clientèle particulière : la Régie des alcools, des courses et des jeux pour des services de certification et de vérification des appareils de jeux, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour des services d'expertise en balistique et, enfin, l'École nationale de police du Québec et les départements de médecine de certaines universités pour de l'enseignement donné par le personnel du Laboratoire.

2 LE PLAN STRATÉGIQUE, LES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS

Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale a élaboré un plan stratégique pour la période 2005-2008; ce plan comporte trois enjeux majeurs :

Enjeu 1 - La satisfaction de la clientèle

Enjeu 2 - Le maintien, le développement et l'optimisation de la capacité scientifique

Enjeu 3 - La modernisation du modèle organisationnel

Le Laboratoire a également retenu trois orientations qui guideront l'action au cours des prochaines années.

Orientation 1 - Optimiser l'offre de services en fonction des ressources disponibles et des besoins des clients

Objectif 1 : Réaliser un protocole de relations avec la clientèle afin d'optimiser l'utilisation des ressources et la satisfaction des clients

Objectif 2 : Élaborer un cadre fonctionnel afin de gérer la demande de services de ses clients en fonction des ressources disponibles

Orientation 2 - Développement et adaptation continue du mode de production

Objectif 3 : Gérer de façon proactive le maintien et le développement de sa capacité scientifique

Objectif 4 : Optimiser, par une mise à jour continue des processus, le rapport entre la capacité de production et la demande

Orientation 3 - Gestion par résultats

Objectif 5 : Implanter un nouveau modèle organisationnel adapté à l'évolution des rapports avec les clients, de l'offre de services et du cadre décisionnel

Objectif 6 : Organiser un système d'information de gestion par résultats

2.1 Les besoins de la clientèle

Les besoins de la clientèle sont tributaires du cadre juridique en constante évolution. À cet effet, mentionnons quelques lois ayant influencé le travail du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale au cours des dernières années : l'article 258 du *Code criminel* traitant des poursuites en matière de facultés affaiblies, la *Loi sur le contrôle des armes à feu* (C-40) et la *Loi permettant l'analyse génétique à des fins médico-légales* (C-104 et C-3), de même que les modifications au *Code de la sécurité routière* concernant l'alcool au volant (Tolérance zéro).

Par ailleurs, les clients du Laboratoire exigent des résultats rapidement, car les délais retardent le déroulement des enquêtes policières. Ils diminuent l'efficacité des corps policiers, augmentent leurs coûts d'exploitation et peuvent, dans certains cas, causer des préjudices à des citoyens qui sont suspectés de crimes qu'ils n'ont pas commis. Ces délais peuvent même retarder l'emprisonnement de responsables de crimes en série. En ce qui a trait aux rapports d'autopsie, ils causent des préjudices importants aux proches des victimes, qui sont privés des indemnités des assureurs parce que les coroners ne peuvent produire leur rapport en l'absence de celui des pathologistes.

Pour sa part, la Régie des alcools, des courses et des jeux doit garantir aux citoyens que les appareils de

jeux exploités par Loto-Québec sont sûrs et fiables.

L'administration de la justice, quant à elle, escompte bénéficier :

- d'expertises impartiales de qualité;
- d'experts compétents, crédibles, impartiaux et bons vulgarisateurs.

2.2 Le niveau d'expertise et de savoir-faire du Laboratoire

La précision scientifique des résultats sur lesquels les experts fondent leurs opinions lors de leurs témoignages peut être remise en cause en tout temps. En conséquence, le Laboratoire doit demeurer à la fine pointe des dernières innovations dans les différents domaines en ajustant constamment ses standards de qualité selon l'évolution technologique.

L'avancement des connaissances scientifiques s'effectue, entre autres, grâce au partage des connaissances entre les divers laboratoires dans le monde. Afin d'améliorer le savoir-faire de son personnel, le Laboratoire doit aussi contribuer à ces échanges en effectuant notamment des recherches et du développement pour de nouvelles applications en sciences judiciaires. Pour ce faire, il doit disposer d'un personnel en nombre suffisant et doté d'une formation scientifique propre au domaine judiciaire.

Le Laboratoire doit demeurer un centre d'excellence crédible pour toutes les parties et capable

d'exercer au Québec et, dans certains champs d'expertise à l'extérieur de la province, un leadership en sciences judiciaires et en médecine légale. Il doit donc maintenir un seuil de développement minimal dans chacun des secteurs, tant pour son personnel que pour son équipement scientifique.

2.3 La performance financière du Laboratoire

En matière d'expertises judiciaires, le travail doit être rigoureux, de qualité et réalisé à l'intérieur d'un délai qui répond aux besoins de ses clients. Le Laboratoire doit continuer à s'efforcer d'être le plus efficient possible tout en maintenant la qualité de ses services à un niveau élevé.

Pour y parvenir, le Laboratoire escompte :

- maintenir les coûts de production de ses produits et services le plus bas possible;
- optimiser le niveau des revenus autonomes.

3 LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Enjeu 1 - Satisfaire les besoins de la clientèle		
Orientation 1 - Optimiser l'offre de services en fonction des ressources disponibles et des besoins des clients		
OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES
Objectif 1 - Réaliser un protocole de relations avec la clientèle afin d'optimiser l'utilisation des ressources et la satisfaction des clients	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réunion du comité consultatif 2. Réalisation et diffusion d'un protocole de relations avec la clientèle 3. Mesure de la satisfaction de la clientèle 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Deux réunions par année 2. Diffusion du protocole de relations avec la clientèle à compter de janvier 2007 3. Réalisation d'un sondage sur la satisfaction de la clientèle
Objectif 2 - Élaborer un cadre fonctionnel afin de gérer la demande de services des clients en fonction des ressources disponibles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Élaboration d'un cadre de critères décisionnels permettant d'évaluer les expertises offertes 2. Application du cadre de critères décisionnels 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Diffusion du cadre de critères décisionnels à compter de novembre 2006 2. Évaluation de deux secteurs d'expertise existants par année (incendie, appareils de jeux)

Enjeu 2 - Maintenir, développer et optimiser la capacité scientifique		
Orientation 2 - Développement et adaptation continue du mode de production		
OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES
Objectif 3 - Gérer proactivement le maintien et le développement de sa capacité scientifique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Création d'un comité sur la formation et le développement de la capacité scientifique 2. Mise sur pied d'un programme de formation et de développement de la capacité scientifique 	<ol style="list-style-type: none"> 1.a Création du comité sur la formation et le développement de la capacité scientifique à compter de 2005 1.b Trois réunions par année 2.a Diffusion du programme de formation et de développement de la capacité scientifique à compter de novembre 2006 2.b Degré de réalisation du programme <ul style="list-style-type: none"> - Trois projets élaborés par année - Trois articles scientifiques publiés par année
Objectif 4 - Optimiser, par une mise à jour continue des processus, le rapport entre la capacité de production et la demande	<ol style="list-style-type: none"> 1. Création et mise en œuvre d'un programme de gestion des opérations 2. Détermination du coût de revient des activités 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Taux d'accroissement de la performance du Laboratoire de 10 % d'ici le 31 mars 2008 2. Diminution des coûts d'opération de 5 % pour l'exercice 2006-2007

Enjeu 3 - Moderniser le modèle organisationnel		
Orientation 3 - Gestion par résultats		
OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES
Objectif 5 - Implanter un nouveau modèle organisationnel adapté à l'évolution des rapports avec les clients, de l'offre de services et du cadre décisionnel	<ol style="list-style-type: none"> 1. Préparation d'un plan stratégique et des documents nécessaires à l'implantation d'un nouveau modèle organisationnel 2. Négociation pour l'obtention d'une agence gouvernementale 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dépôt des documents 2. Printemps 2007
Objectif 6 - Organiser un système d'information de gestion par résultats	<ol style="list-style-type: none"> 1. État d'avancement des travaux liés à l'implantation d'un système d'information de gestion par résultats 2. Obtention de l'accréditation ISO 17025 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en oeuvre 2006-2007 2. 31 mars 2007

4 LE NIVEAU D'EXPERTISES À RÉALISER

SECTEURS D'EXPERTISE	EXPERTISES RÉALISÉES 2004-2005	EXPERTISES RÉALISÉES 2005-2006	EXPERTISES À RÉALISER 2006-2007
Médecine légale			
- Autopsies	586	682	685
- Autres ¹	300	170	175
Toxicologie	2 574	2 979	3 000
Biologie/ADN	3 124	4 319	4 300
Balistique	1 000	1 502	1500
Chimie, incendies et explosions	900	717	650
Documents	249	281	275
Imagerie	285	244	250
Appareils de jeux			
- Certification, autorisation, catégorisation, autres tests de laboratoire	143	154	150
- Vérification de conformité en casino	6 606	7 816	5 900
- Audits du système de loterie vidéo	11	11	11

1. Expertises en odontologie, anthropologie, radiologie, cardiopathologie, neuropathologie et microbiologie.

5 LES PROJETS SPÉCIAUX

5.1 Le développement

Durant l'exercice 2005-2006, le Comité pour le maintien et le développement scientifique du Laboratoire a été créé. Ce comité est actuellement composé de sept membres représentant chacun des domaines d'expertises judiciaires. Ce sont respectivement :

- Mme Christine Jolicoeur, biologie/ADN
- M. Vahé Sarafian, biologie/ADN
- M. Pascal Mireault, toxicologie
- M. Stéphane Giguère, chimie judiciaire
- M. Claude Boisvert, documents
- M. Jean Dion, balistique
- Dre Anny Sauvageau, médecine légale
- M. Pierre Marchand, responsable du comité

Le comité a pour mission de prioriser tous les besoins de développement exprimés et de soutenir les efforts déployés par le personnel pour maintenir le Laboratoire parmi les meilleurs laboratoires judiciaires au monde. En avril 2006, le comité a accepté de parrainer et d'encourager les projets de développement qui seront mis en œuvre durant l'année en cours.

Service de toxicologie et de médecine légale

Toxicologie

Au 31 mars 2007, avoir effectué les analyses demandées par la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) relativement à l'entente concernant des analyses d'échantillons prélevés chez des conducteurs de chevaux et des boxeurs (environ 200 analyses selon l'estimation de la RACJ).

L'omniprésence de substances chimiques (drogues, médicaments, poisons, etc.) dans la vie quotidienne multiplie leur variété à l'infini dans des cas de décès, d'agressions sexuelles, de conduites avec facultés affaiblies, etc. La Division toxicologie prévoit améliorer ses connaissances et son expertise par :

- une évaluation de l'incidence des soumissions chimiques dans les cas d'agressions sexuelles au Québec comparée aux études américaines, européennes et australiennes;
- la mise à jour de la banque de références des médicaments et drogues (entre autres les analogues du GHB), ce qui permettra d'augmenter la capacité du dépistage toxicologique;
- l'évaluation d'une méthode de dépistage des drogues et des médicaments dans les cheveux, en collaboration avec l'Institut national de santé publique du Québec;

- la constitution d'une banque de données visant la détermination de marqueurs biochimiques dans les cas de déshydratation;
- la mise au point d'une méthode validée pour le dépistage et la quantification de l'éthylène glycol dans les matrices biologiques;
- l'élaboration d'une méthode d'analyse de l'insuline exogène dans les milieux biologiques;
- la comparaison des analyses immunologiques FPIA vs CEDIA dans différents prélèvements post-mortem;
- l'élaboration d'une méthode de détection des substances volatiles (solvants, etc.) dans les milieux biologiques et autres matrices;
- l'amélioration de la traçabilité des échantillons tout au long du processus analytique.

De plus, la Division toxicologie continue de manifester son intérêt pour le rayonnement du Laboratoire par :

- la présentation d'une nouvelle technologie analytique lors d'un congrès d'envergure (Society of Forensic Toxicologists, Austin, Texas);
- la participation à des conférences, à des congrès, à des cours, etc.

Médecine légale

Cette année, la Division médecine légale projette de développer son niveau d'expertise par l'acquisition des connaissances et des technologies suivantes :

- Amélioration des capacités de diagnostic des causes cardiaques de mort subite par la formation intensive d'une semaine d'un pathologiste dans un centre reconnu en Ontario;
- Passage à l'ère digitale : acquisition et implantation d'un système digital de photographie pour les autopsies et pour le traitement des images microscopiques.

De plus, la Division médecine légale réaffirme son objectif d'assurer le rayonnement du Laboratoire par :

- la réalisation de diverses activités de recherches complétées d'une publication, et ce, au rythme d'un article par mois;
- la présentation de travaux de recherche dans deux congrès d'envergure internationale.

Service de biologie/ADN

Le Service de biologie projette de réaliser d'ici le 31 mars 2007, les projets suivants et, lorsque c'est indiqué, d'avoir soumis pour publication les résultats qui s'y rapportent :

- Validation interne d'une trousse commerciale d'identification, spécifique à l'ADN masculin, permettant l'analyse de sites génétiques situés sur le chromosome Y (ampF/STR® YFiler™). Intégration de la méthode dans les opérations et la formation du personnel pour son utilisation. Publication des résultats de la validation dans une revue scientifique;

- Mise au point d'une nouvelle technique d'extraction de l'ADN (élution pré-lyse) des substrats à grande surface afin de permettre l'application de la robotique à un plus grand nombre d'étapes techniques;
- Validation interne d'une trousse commerciale d'identification humaine permettant l'analyse simultanée d'une quinzaine de sites génétiques (AmpF/STR®, Identifier® ou Powerplex® 16);
- Publication, dans deux revues scientifiques spécialisées (un journal d'automatisation et un journal de sciences judiciaires), de l'intégration opérationnelle de la robotique dans l'analyse de l'ADN (dosage et amplification) pour l'identification humaine dans un contexte judiciaire.
- Publication des résultats de validation d'une méthode d'extraction d'ADN d'échantillons judiciaires par billes magnétiques (DNA IQ™);
- Organisation d'un atelier de statistiques liées à l'analyse de l'ADN judiciaire. Un statisticien invité donnera une formation poussée aux professionnels du Service de biologie (cours de quatre jours) afin d'accroître et d'uniformiser le niveau des connaissances du personnel.

Service de criminalistique, de chimie judiciaire et des appareils de jeux

Documents :

D'ici le 31 mars 2007, le personnel de la Division documents projette de :

- remplacer les techniques désuètes de microphotographie à l'aide de films Polaroid par une technologie d'imagerie numérique;
- mettre au point une nouvelle méthode d'analyse des encres par HPLC;
- amorcer une étude sur la variabilité de l'écriture chez les scripteurs ambidextres

Balistique :

En 2005-2006, la Division balistique projetait de mettre au point la saisie par imagerie numérique de l'image de « signatures » concordantes à l'aide d'une caméra haute définition acquise en 2005. Toutefois, cet objectif a dû être abandonné pour des raisons d'incompatibilité avec le matériel informatique disponible et de l'absence de budget pour remédier à la situation. Moyennant l'acquisition d'un nouveau PC et d'une carte FireWire, le projet a été reporté intégralement en 2006-2007.

Chimie judiciaire :

Depuis près de dix ans, la Division chimie judiciaire envisage la possibilité d'améliorer sa capacité d'analyse des produits inorganiques par l'acquisition d'un MEB (microscope électronique à balayage) ou d'un ICP/SM (spectromètre de masse à plasma induit). Toutefois, ce projet ne s'est jamais concrétisé principalement pour trois raisons :

- le coût très élevé de ces équipements, plus de 500 k\$ par appareil;
- le nombre relativement restreint de dossiers à traiter à l'aide de ces appareils;
- la spécialisation requise du personnel chargé de les faire fonctionner.

Comme les autres laboratoires canadiens sont équipés depuis plusieurs années de MBE, le Comité pour le maintien et le développement de la capacité scientifique a donc reconnu qu'il était essentiel d'élaborer par écrit un dossier étoffé d'information concrète et solide pour espérer un aboutissement.

- Au 31 mars 2007, la Division chimie judiciaire aura rassemblé et répertorié l'information la plus récente pour constituer un dossier qui permettra au comité de faire les recommandations nécessaires au développement de l'analyse des produits inorganiques au Laboratoire

Appareils de jeux :

En 2006-2007, la Division appareils de jeux amplifiera la portée des audits du système de loterie vidéo par :

- des audits chez Optimal, le sous-traitant qui entretient et répare les appareils de loterie vidéo pour la Société des loteries vidéo;
- l'ajout d'une investigation technique des problèmes éprouvés dans l'exploitation des appareils.

5.2 Le maintien de la capacité scientifique

Le maintien de la capacité scientifique du Laboratoire et le déploiement des ressources nécessaires pour la maintenir au fil des ans sont une responsabilité qui incombe spécifiquement à la direction. Toutefois, comme son nom l'indique, le Comité du maintien et du développement de la capacité scientifique a aussi un mandat de recommandation lorsque certains acquis sont mis en péril par le manque de ressources matérielles et financières ou toute autre circonstance qui remettent en question la pérennité d'activités scientifiques traditionnelles dans un laboratoire de sciences judiciaires.

Ainsi, pour l'exercice 2006-2007, le comité endosse pleinement les efforts qui seront déployés pour former le nouveau personnel professionnel et technique qui a été et qui sera embauché. Il reconnaît qu'il constitue la pierre angulaire et la muraille du Laboratoire et que

c'est grâce à lui que l'organisation peut se réaliser.

Pour 2006-2007, le comité souligne le remplacement et la formation du nouveau personnel dans deux services durement touchés par les départs notamment en médecine légale et en chimie judiciaire.

6 LES RESSOURCES NÉCESSAIRES

Pour réaliser ses objectifs opérationnels, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale évalue ses dépenses à 12 802,1 k\$ pour l'exercice financier 2006-2007.

	PROJECTION DE DÉPENSES 2006-2007 (en k\$)	CRÉDITS ALLOUÉS 2006-2007 (en k\$)	PRÉVISION DE REVENUS AUTONOMES (en k\$)
Budget de fonctionnement	9 453,9	6 142,7	3 311,2¹
Budget de fonctionnement et de capital centralisé			
Télécommunications, loyer et frais d'exploitation	2 932,2	2 932,2	
Capital	416,0	416,0	
TOTAL	12 802,1	9 490,9	3 311,2

Effectif autorisé (équivalent temps complet)	136 ETC
---	----------------

- La prévision de revenus autonomes est de 3 311,2 k\$ pour l'exercice financier, soit :
 - des revenus de services accessoires (300,0 k\$),
 - des revenus découlant du contrat avec Loto-Québec (530,0 k\$),
 - du financement du gouvernement fédéral pour les analyses biologiques (2 481,2 k\$).

Autofinancement du Laboratoire

Le Laboratoire a comme objectif d'atteindre le niveau de 25 % de sa part d'autofinancement des dépenses de fonctionnement.

7 LES FACTEURS DE CONTINGENCE

La réalisation des objectifs du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale dépend de certains facteurs qui peuvent influencer l'atteinte des résultats, à savoir :

- les modifications législatives, particulièrement au *Code criminel*;
- la fluctuation de la demande selon, notamment, le nombre d'événements criminels et l'intensité de certaines opérations policières;
- la concentration de la demande dans certains services dont les ressources sont limitées;
- la grande difficulté et même l'impossibilité de remplacer un membre du personnel en absence prolongée, à cause de la nature ultraspécialisée des travaux ou de contingences budgétaires;
- la difficulté d'évaluer toujours avec précision la durée pour réaliser des expertises;
- la disponibilité des équipements spécialisés;
- la fluctuation des budgets des clients;
- les bris d'équipement.

8 APPROBATION DU PLAN D'ACTION

Dans un souci de transparence et conformément à l'obligation de rendre compte de ses activités, le Laboratoire a soumis au sous-ministre et au ministre de la Sécurité publique son plan d'action 2006-2007. Ce dernier a été approuvé à Québec, le 7 mars 2007.

ORIGINAL REQUIS ET SIGNÉ

Yves « Bob » Dufour
Directeur

ORIGINAL REQUIS ET SIGNÉ

Louis Dionne
Sous-ministre

ORIGINAL REQUIS ET SIGNÉ

Jacques P. Dupuis
Ministre

ÉDIFICE WILFRID-DEROME
1701, rue Parthenais, 12ème étage
Montréal, Québec
H2K 3S7

Téléphone : 514 873-2704
Télécopieur : 514 873-4847

Courrier électronique : lsjml@msp.gouv.qc.ca
Site internet : www.msp.gouv.qc.ca/labo

